

QU'EST-CE QU'UN PEDIBUS ?

Un pédibus est un groupe d'écoliers, conduit par des parents bénévoles, l'école à pied.

Comme pour le ramassage scolaire, un itinéraire, des arrêts et des horaires sont prédéfinis. Les enfants sont accompagnés par leurs parents du domicile jusqu'à l'arrêt et sont ensuite pris en charge par les accompagnateurs jusqu'à l'école. Le pédibus est bien entendu ouvert à tous les enfants et totalement gratuit.

www.mairie-pierrefitte93.fr

PEDIBUS

PEDIBUS



Pierrefitte
sur-Seine



LES OBJECTIFS D'UN PÉDIBUS SONT MULTIPLES :

Autonomie : apprentissage et respect des règles de sécurité, pour les parents, partir tranquilles à la bonne heure en toute confiance, apprendre aux enfants à se déplacer en ville et en faire des citoyens responsables, autonomes, ponctuels.

Protection de l'environnement : les petits trajets en voiture sont les plus coûteux et les plus polluants, réduire les nuisances de la voiture et les autres dangers de la rue (insécurité routière, stationnement, agression, bruit, stress), diminuer la dépendance à la voiture lors des déplacements.

Sécurité : aux alentours des écoles, moins de voiture.

Convivialité et bienfait pour la santé : favoriser la bonne santé des enfants par un peu d'exercice, lutter contre l'obésité précoce, améliorer leur attention en classe.



LES ETAPES D'ORGANISATION D'UN PEDIBUS

L'organisation d'un pédibus doit être prise en charge par les parents d'élèves, principalement en accord avec la commune et le groupe scolaire.

Les différentes étapes avant l'organisation d'un pédibus sont :

- 1) réunir un groupe de parents d'élèves porteur de la démarche ainsi que des représentants de la commune et du groupe scolaire,
- 2) définir des itinéraires de trajet sécurisé qui débute à moins de 30 minutes de l'école. Définir les arrêts et minuter le trajet (exemple : trajet 1 : départ... à 8h15 – arrêt rue ... 8h23...),
- 3) définir une première date (un matin de préférence) pour tester le projet,
- 4) organiser une réunion d'information pour l'ensemble des parents d'élèves et plus particulièrement les parents accompagnateurs.

Remettre aux accompagnateurs :

- le matériel nécessaire (gilets de sécurité pour les accompagnateurs, panneau de signalétique),
- fournir aux accompagnateurs la liste des élèves (nom, prénom, contact des parents) par itinéraire.

LE PÉDIBUS POUR QUI ?

Tous les enfants des classes élémentaires peuvent participer au pédibus, sous réserve que les plus jeunes d'entre eux soient accompagnés jusque dans l'enceinte de l'école. Il faut compter 2 à 3 adultes pour un groupe de 15 enfants maximum : un adulte devant le groupe pour ouvrir la marche et un derrière ou sur le côté pour rassembler le groupe et le sécuriser. Les enfants doivent tous être en capacité de marcher une certaine distance et à un certain rythme. Il est important d'assurer l'accompagnement des plus jeunes en cas de fratrie. Le retour après la classe s'organise avec les enfants pouvant regagner seuls leur domicile ou accompagnés d'un parent (adulte, aîné...) de l'arrêt du Pédibus à chez eux. Pour permettre une bonne organisation, les enfants doivent être impérativement inscrits à l'avance au pédibus.

LE CADRE JURIDIQUE

(Extrait des responsabilités accompagnement d'enfants domicile-école fourni par l'ADEME)

1) les parents non accompagnateurs

C'est toujours la responsabilité des parents qui s'applique pour les dommages commis par leurs enfants. *Il s'agit d'une responsabilité civile, sans faute, fondée sur la notion de garde.*
Ex : Responsabilité du parent de l'enfant qui a bousculé et blessé un camarade lors du trajet, l'accompagnateur n'ayant pu empêcher l'accident.

Si l'enfant rate l'autobus pédestre et le parent négligent le laisse rejoindre seul le groupe. *Tout dommage survenant alors relève de sa responsabilité civile.*

L'assurance scolaire permet la plupart du temps non seulement de couvrir les dommages subis par l'enfant de l'assuré, mais également les dommages que l'enfant provoque. Par ailleurs, les parents sont en général titulaires d'une assurance "responsabilité civile familiale" qui couvre notamment les accidents susceptibles d'être provoqués par leur(s) enfant(s) en dehors de l'école.

2) les accompagnateurs

Dans tous les cas, *les responsabilités pénale et civile des accompagnateurs ne pourront être engagées qu'en cas de faute commise au cours du trajet (et non entre le domicile et l'arrêt) et ayant entraîné un dommage grave.*

Dans le cadre d'un autobus pédestre ou cycliste, les accompagnateurs devront très certainement s'assurer spécifiquement contre les dommages qu'ils sont susceptibles d'assumer lors du trajet domicile-école qui n'est pas couvert par leur assurance automobile.

Par ailleurs, l'assurance individuelle "accidents corporels" est recommandée pour les dommages qu'ils pourraient subir du fait d'un accident survenant au cours du trajet. Ils devront alors préciser à leur assureur dans quel cadre ils désirent être couverts par cette assurance (trajets domicile-école effectués à pied ou à vélo).

Il est important de vérifier l'ensemble des informations auprès de l'assurance.

Si l'accompagnement des enfants à l'école peut résulter d'une simple entraide entre parents voisins, *la constitution d'une association type loi 1901* apparaît davantage adaptée à l'organisation de déplacements en groupe, même si la logistique requise n'est pas très importante.

En effet, la structure associative à but non lucratif permet de constituer un véritable cadre juridique et de clarifier le rôle et les responsabilités de chacun dans l'organisation et la mise en œuvre du projet.

ENQUÊTE SUR LA MISE EN PLACE D'UN PEDIBUS DANS VOTRE ÉCOLE



La mairie, en collaboration avec l'école de votre enfant, réalise une étude sur les moyens de transports utilisés sur les trajets domicile-école. Cette étude a pour objectif de comprendre vos attentes et celles de vos enfants pour une utilisation plus modérée de la voiture et d'organiser, si possible, un service d'accompagnement à pied vers l'école.

Merci de remettre ce questionnaire au professeur des écoles de votre enfant.

1 - Quel âge a votre ou vos enfants ?

- Enfant 1
- Enfant 2
- Enfant 3
- Enfant 4

2 - A quelle distance de votre domicile se trouve l'école ?

- 1 Moins de 500 m
- 2 Entre 500 m et 1 km
- 3 Entre 1 km et 2 km
- 4 Plus de 2 km

3 - Votre ou vos enfants se rendent-ils directement à l'école le matin ? (dépose garderie, autre...)

- 1 Oui
- 2 Non

Si non

- 21 Halte d'accueil dans l'école
- 22 Autre structure d'accueil
- 23 Autres

Si les modes de garde sont différents pour vos enfants, précisez :

.....

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête. Les résultats ainsi que le projet Pédibus seront présentés lors d'une réunion publique qui aura lieu prochainement.

Merci de remettre ce questionnaire (un par famille) au professeur des écoles de votre enfant. Les renseignements transmis resteront confidentiels.

Nom(s) et Prénom(s) de(s) enfant(s)

.....
.....

Classe(s) et école(s)

.....
.....

Adresse des parents

.....
.....



4 - Votre ou vos enfants rentrent-ils directement de l'école le soir ? (dépose garderie, autre...)

- 1 Oui 2 Non

Si non

- 21 Halte d'accueil dans l'école
 22 Autre structure d'accueil
 23 Autres.....

Si les modes de garde sont différents pour vos enfants, précisez :

5 - Comment généralement votre ou vos enfants se rendent-ils à l'école le matin ou rentrent-ils le soir ?

	Matin				Soir			
	Enf. 1	Enf. 2	Enf. 3	Enf. 4	Enf. 1	Enf. 2	Enf. 3	Enf. 4
Marche à pied accompagné d'adulte								
Marche à pied sans adulte								
A vélo accompagné d'adulte								
A vélo sans adulte								
En voiture (la vôtre)								
En voiture (celle d'un autre parent)								
En bus								
Autres								

6 - Si votre enfant vient en voiture, pour quelle raison ?

- 1 Vous vous rendez ensuite au travail
 2 Votre domicile est trop éloigné de l'école
 3 Il est trop jeune
 4 Vous avez d'autres enfants à déposer ailleurs
 5 C'est plus rapide
 6 A cause des dangers de la rue
 7 Autres (précisez)

7 - Lorsque vous les accompagnez en voiture, rencontrez-vous des difficultés ?

- 1 Liées à la circulation en ville
 2 Liées au stationnement à proximité de l'école
 3 Aucune
 4 Autres (précisez)

9 - Si votre enfant ne vient jamais ou rarement à l'école à pied, pour quelle raison ?

- 1 Il ne le désire pas
 2 Votre domicile est trop éloigné de l'école
 3 L'école est sur le trajet de votre travail
 4 Il a un frère ou une sœur en maternelle
 5 Il est trop jeune
 6 A cause des dangers de la rue
 7 Autres (précisez)

11 - Si vous accompagnez votre enfant à pied à l'école (même rarement) accepteriez-vous d'en accompagner d'autres ?

- 1 Oui 2 Non 3 Ne sais pas

10 - Qu'est-ce qui vous inciterait à laisser votre enfant aller à l'école à pied ?

.....

12 - Si votre(vos) enfant(s) étai(en)t accompagné(s) à pied à l'école par d'autres parents de l'école (ou adultes volontaires), le(s) confieriez-vous ?

- 1 Oui 2 Non 3 Ne sais pas

13 - Avez-vous des remarques à formuler concernant les déplacements domicile/ école de votre enfant ?

.....

14- Seriez-vous prêt à participer à un groupe de travail sur la mise en place d'un système de Pedibus

- 1 Oui 2 Non